

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 30/06/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021-84

OBJET : ERRATUM : MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE « TROD SÉROLOGIQUE » DANS LES CENTRES DE VACCINATION

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous les modalités de mise en place de la procédure « TROD Sérologique » visant à identifier les personnes qui n'auront besoin de disposer que d'une seule dose de vaccin contre la Covid-19 pour finaliser leur schéma vaccinal.

Le déploiement de ce dispositif, qui fait suite à des expérimentations concluantes dans plusieurs centres de vaccination, doit permettre d'économiser entre 1,3 et 1,7M doses d'ici fin juillet. Ces millions de doses pourront donc être utilisées pour réaliser des primo-injections et ainsi accélérer encore l'accès à la primo-vaccination de nos concitoyens pendant la période estivale.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces informations aux centres de vaccination.

1. Principe :

Dans sa communication du 2 juin 2021, la HAS a validé l'intégration des tests sérologiques dans le schéma vaccinal. Elle souligne que les taux d'anticorps obtenus après une seule dose de vaccin chez les personnes déjà infectées par la Covid-19 se sont révélés supérieurs à ceux des personnes non préalablement infectées et ayant bénéficié d'un schéma vaccinal à deux doses, et ce, quelle que soit l'ancienneté de l'infection.

De ce fait, toutes les personnes qui se présentent dans les centres de vaccination avec une preuve d'infection antérieure à la COVID, datant de plus de 2 mois (résultats de sérologie ou PCR), pourront voir leur parcours vaccinal clôturé à l'issue de la première dose.

Par ailleurs, le dépistage par TROD sérologique au moment de la première dose de vaccin pourrait permettre, en cas de résultat positif, d'éviter l'injection de la seconde dose vaccinale aux personnes qui n'en ont pas besoin, mais ne disposent pas d'une preuve d'injection antérieure.

Ainsi, pour permettre une meilleure réalisation de la stratégie vaccinale uni-dose, une sérologie pré-vaccinale doit être proposée à l'occasion de la première injection, en centre de vaccination, à l'ensemble des 12-55 ans immunocompétents, à l'exception de ceux qui disposent d'une preuve d'infection passée à

la Covid-19 (résultat de test PCR ou sérologique datant de plus de 2 mois¹). Elle pourra également être proposée aux usagers plus âgés, à leur demande et selon l'appréciation d'un médecin en centre de vaccination.

La réalisation de ces TROD sérologiques est une faculté proposée aux patients éligibles et non une obligation. Un patient qui refuserait de réaliser le TROD sérologique ne peut pas se voir refuser sur ce seul motif l'accès à la vaccination.

Au regard des niveaux attendus de séroprévalence de la dengue, il est recommandé de ne pas utiliser les TROD aux fins de détection d'un antécédent d'infection Covid19 pour un éventuel allègement du schéma vaccinal sur les territoires suivants : La Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Iles du Nord (St Barthelemy, St Martin), Guyane, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie.

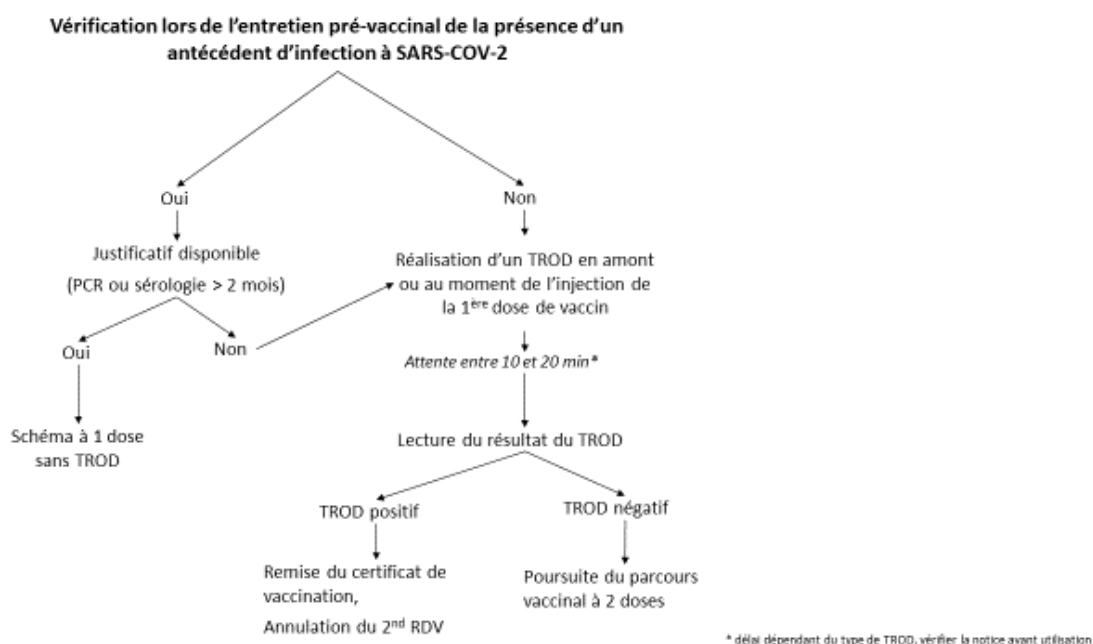
2. Déploiement :

Il est attendu de l'ensemble des centres de vaccination qu'ils intègrent à compter du 21 juin la réalisation du TROD sérologique dans le parcours vaccinal de la première injection, pour l'ensemble des publics éligibles.

Les PUI des établissements pivots ont réceptionné une première livraison de TROD. Les prochains réassorts en TROD seront livrés directement aux centres de vaccination par les fournisseurs. Des plans de livraison seront communiqués aux responsables de centres. Les livraisons de réassorts interviendront dès la semaine du 21/06.

Les centres qui rencontreraient de fortes difficultés à trouver la ressource effectrice nécessaire pour la réalisation des TROD doivent prioriser le maintien de leur volume d'injections à un niveau élevé. En raison de la plus forte circulation du virus chez les populations jeunes, et de la proportion plus élevée de formes asymptomatiques du COVID dans cette tranche d'âge, une priorisation des plus jeunes ou des patients déclarant avoir eu le COVID dans le passé sans en avoir de preuve, peut également être mise en place en cas de difficultés RH, organisationnelles et/ou le temps que le dispositif monte en charge dans le centre.

3. Organisation type du TROD sérologique dans le parcours vaccinal :



¹ Les tests antigéniques ne constituent pas des preuves d'infection antérieure suffisantes pour justifier à elles seules un schéma mono-dose. Les patients qui présentent ce type de justificatifs doivent être orientés vers la réalisation d'un TROD.

4. Personnels soignants autorisés à effectuer un TROD sérologique en centre de vaccination :

L'ensemble des professionnels de santé au sens du code de la santé publique, ainsi que les sapeurs-pompiers habilités à la vaccination, peuvent réaliser des TROD sérologiques dirigés contre le SARS-CoV-2, sous la supervision d'un médecin, d'un pharmacien d'officine, d'un infirmier ou d'une sage-femme.

Pour mémoire, la liste des professionnels de santé est la suivante :

- a. Les professions médicales : médecins, sages-femmes et odontologistes
- b. Les professions de la pharmacie et de la physique médicale : pharmaciens, préparateurs en pharmacie, préparateurs en pharmacie hospitalière, physiciens médicaux
- c. Les professions d'auxiliaires médicaux : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers.

5. Une autorisation parentale est requise pour la vaccination des mineurs

S'agissant de mineurs, le recueil de l'autorisation parentale est requis pour procéder au TROD sérologique. Le formulaire d'autorisation parentale à la vaccination contre la Covid-19 a donc été adapté pour mentionner la réalisation de cet acte. Pour mémoire, ce formulaire est disponible en ligne et doit être rempli et signé avant l'arrivée ou à l'arrivée dans le centre de vaccination (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf).

Recueillir le consentement libre et éclairé de l'adolescent concerné est également nécessaire avant de procéder au TROD sérologique. Ce recueil du consentement ne nécessite pas de formulaire ou d'engagement écrit : il doit être recueilli à l'oral par le professionnel de santé.

6. Saisie dans le SI Vaccin-Covid :

En cas de résultat positif au TROD sérologique, le schéma vaccinal du patient sera considéré complet à l'issue de la première injection.

Pour enregistrer le schéma vaccinal complet avec une seule dose dans Vaccin Covid (hors Janssen pour lequel c'est la procédure habituelle qui est requise), il suffit ;

1. De saisir, comme habituellement, la 1ère vaccination ;
2. Puis sur l'écran de synthèse récapitulant les données de la vaccination, de cliquer sur le lien situé en bas de la page : « Cliquez sur ce lien si une seule injection est nécessaire pour votre patient » ;
3. L'attestation certifiée indiquant que le schéma vaccinal est complet (vaccin-terminé) peut alors être imprimée.

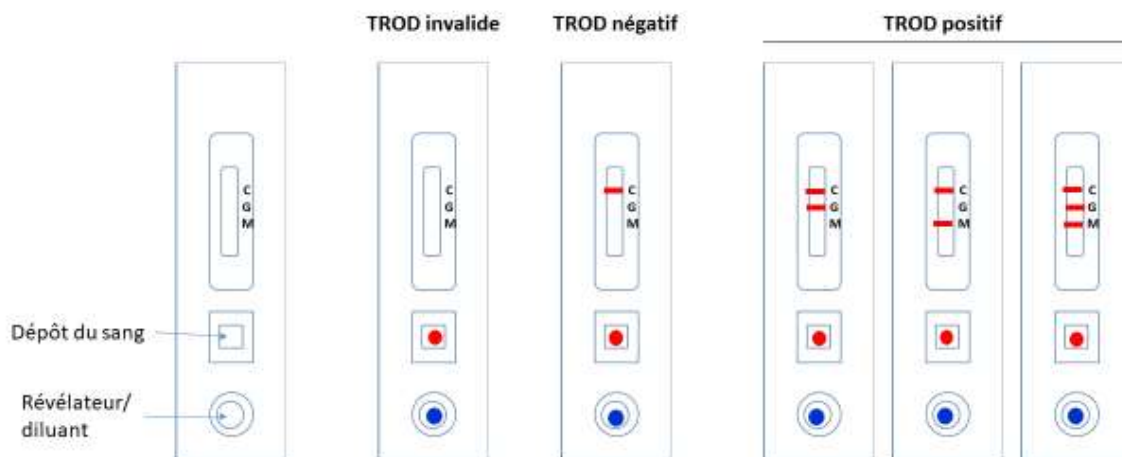
7. Bonnes pratiques d'utilisation des TROD :

Les centres devront respecter les bonnes pratiques suivantes, s'agissant de la conservation et de l'utilisation des TROD :

- Les TROD sérologiques doivent être transportés entre 2 et 30°C afin que leur durée de vie soit égale à celle indiquée sur le kit ;
- Ils doivent être réalisés à température ambiante (15-30°C) ;
- La cassette ne doit être sortie du sachet que juste avant la réalisation du test ;
- Pour le dépôt de sang, utiliser exclusivement la pipette capillaire fournie qui doit absolument être remplie jusqu'au trait noir ;
- Le sang capillaire doit être déposé immédiatement après le recueil avec la pipette.

Des vidéos d'illustration seront diffusées dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/article/guide-de-la-vaccination-pour-les-vaccinateurs-et-pharmaciens>

Lecture du TROD sérologique :



Nous vous remercions de votre attention et de votre mobilisation.

Laetitia BUFFET
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la santé

Signé

Signé